



RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00625110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 13. Plan de soutien au secteur culturel - Principes généraux

Délibération n° 2020/006251

Plan de soutien au secteur culturel

Principes généraux

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	25/11/2020	Favorable unanime

Résumé : Compte tenu de l'impact et des conséquences de la crise sanitaire sur les activités, les projets et l'existence même des acteurs culturels du territoire, la Ville de Besançon a décidé de mettre en œuvre un plan de soutien visant : à soutenir et relancer, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, la vie artistique et culturelle locale en apportant une aide technique, organisationnelle et financière exceptionnelle aux projets et aux activités, à sauvegarder l'emploi artistique, culturel et technique sur le territoire, et, de manière générale, à éviter le délitement du tissu associatif et la disparition d'acteurs amateurs ou professionnels. Ce rapport d'information présente les principes généraux du plan de soutien. Il est suivi de plusieurs rapports d'application.

La crise sanitaire que connaît notre pays affecte tout particulièrement le secteur artistique et culturel dont l'activité a été brusquement arrêtée lors du confinement et n'a pas pu, au cours de la période qui a suivi, reprendre dans des conditions normales. A Besançon, les informations recueillies auprès des artistes, compagnies, organisateurs d'événements, techniciens, associations de pratiques amateurs ou d'enseignement artistique, centres de ressources, établissements publics, entreprises du secteur... font état d'une baisse généralisée d'activité aux proportions et aux conséquences variables selon le domaine et la nature de l'activité, le statut des acteurs et l'origine de leurs ressources. Le recours au chômage partiel, les mesures d'aide exceptionnelles, le respect, total ou partiel, des engagements pris par les programmateurs et les scènes conventionnées, le maintien des subventions de l'Etat et des collectivités, ont permis, dans un premier temps, de limiter l'impact de ce fort ralentissement.

De l'avis de tous, la crise n'a pas encore produit tous ses effets. Les premiers constats sont toutefois suffisamment préoccupants pour que la Ville décide de mettre en œuvre un plan de soutien au secteur culturel visant à :

- soutenir et relancer, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, la vie artistique et culturelle locale en apportant une aide technique, organisationnelle et financière exceptionnelle aux projets et aux activités,
- sauvegarder l'emploi artistique, culturel et technique sur le territoire,
- et, de manière générale, éviter le délitement du tissu associatif et la disparition d'acteurs amateurs ou professionnels.

La rencontre organisée le 14 octobre dernier, en présence de Mme la Maire, de Mme l'Adjointe à la culture, des représentants des services de l'Etat - Préfecture et Direction régionale des affaires culturelles et de l'association Culture Action, centre de professionnalisation des entrepreneurs culturels et artistiques, a permis de recueillir les témoignages des associations, des compagnies et des artistes présents ce soir-là, et de vérifier la pertinence des réponses apportées dans le cadre de ce plan de soutien. En fonction de la durée de la crise et de son impact à moyen et long terme, d'autres mesures complémentaires à celles-ci pourront être décidées.

Durant toute la période à venir et comme ils l'ont fait depuis le début de la crise, les services de la Ville de Besançon s'engagent à accompagner les acteurs du territoire, à adapter leurs dispositifs aux besoins et à apporter des réponses appropriées dans la mesure des moyens supplémentaires déployés dans le cadre de ce plan de soutien.

I. Rappel de ce qui a été fait depuis le début de la crise

A/ Le maintien des subventions aux projets et aux activités

Compte tenu des incertitudes qui pesaient sur la mise en œuvre et le déroulement des projets lors de l'instruction des demandes de subvention, la Ville a décidé en première session (avril/mai) et en seconde session (septembre/octobre) :

- d'instruire les dossiers et de verser les subventions indépendamment de l'impact que la crise a eu ou aura sur ces activités et projets, qu'ils soient suspendus, reportés, annulés ou modifiés,
- de faire un bilan, avec les associations, en début d'année 2021, sur les projets et activités subventionnés en 2020 et d'ajuster en conséquence les subventions à venir. Ces bilans porteront également sur la situation économique générale de l'association.

B/ L'accompagnement des événements et manifestations

Afin de permettre aux organisateurs d'événements et de manifestations de mettre en œuvre leur projet tout en respectant les protocoles sanitaires en vigueur, la Direction Action Culturelle a mis en place une cellule d'aide et d'accompagnement.

C/ Le soutien à des projets exceptionnels

Durant l'été, la Ville de Besançon a apporté un soutien financier et technique à des projets exceptionnels, conçus et mis en œuvre en fonction des contraintes sanitaires, comme le projet Rooftop2, série de concerts captés dans des lieux de patrimoine ou des lieux insolites de la Ville et diffusés en ligne.

D/ La mobilisation des établissements et des organisateurs de festivals en faveur des artistes et acteurs locaux

Les établissements conventionnés - Les 2 Scènes - Scène nationale de Besançon, le Centre dramatique national Besançon Franche-Comté et La Rodia, Scène des musiques actuelles - ont apporté un soutien concret aux artistes du territoire. Les 2 Scènes ont ouvert leurs plateaux aux artistes en résidence ; le Centre dramatique national a organisé, du 3 septembre au 4 octobre, *la Guinguette contre-attaque*, avec une programmation de spectacles, de concerts ou d'installations plastiques largement ouverte à la création franc-comtoise ; La Rodia, en collaboration avec le Bastion, le Bruit qui pense, le Bar de l'U et le PDZ, proposera, dès que les mesures sanitaires le permettront, une série de concerts dans les bars, intitulée *Assis mais pas couchés*.

Les festivals ont également apporté leur contribution à cet effort de solidarité en programmant, tout particulièrement cette année, des artistes du territoire.

Compte tenu de la durée de la crise, et dans le cadre des conventions qui lient ces établissements et associations à la Ville, celle-ci demandera à ces acteurs de poursuivre leurs efforts et de porter une attention toute particulière aux projets portés par les compagnies et artistes du territoire.

II. Rappel de ce qui a été décidé en octobre

A/ L'exonération de six mois de loyers pour les associations, les établissements culturels et les artistes locataires de la Ville

Le Conseil Municipal du 9 octobre a décidé d'exonérer de six mois de loyers et de charges les associations, les établissements culturels et les artistes locataires de la Ville afin de leur permettre d'affronter la baisse de leurs recettes propres.

B/ L'instruction en urgence des projets déposés avant le 31 octobre et le report de la date limite de dépôt des demandes de subvention 2021 au 15 décembre.

La Ville a décidé d'instruire, en urgence, les dossiers qui ont été déposés avant le 31 octobre dans le cadre des dispositifs V1-Soutien à la création, à la diffusion et à l'action culturelle et V2-Soutien aux événements artistiques et culturels.

Les propositions de subventions concernant les dossiers déposés dans ce cadre font l'objet d'un rapport spécifique à suivre.

Parallèlement, la Ville a décidé de reporter au 15 décembre la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention 2021, tout en maintenant l'échéancier prévisionnel de décision.

C/ La création d'un fonds d'aide exceptionnel aux projets

Pour soutenir, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, la vie artistique et culturelle locale, et sauvegarder l'emploi artistique, culturel et technique sur le territoire, la Ville a créé un fonds d'aide exceptionnel aux projets.

Ce fonds concerne des projets artistiques ou culturels :

- de tout domaine : musique, spectacle vivant, arts visuels, littérature, patrimoine, sciences,
- de toute nature : concerts, spectacles, expositions, conférences, lectures, productions numériques ou audiovisuelles, stages, master class, etc,
- ayant vocation à être présentés en public, à être diffusés en ligne ou à s'adresser aux adhérents ou aux usagers de l'association,
- qui, dans leur conception et leur mise en œuvre, respectent les protocoles mis en place pour lutter contre la pandémie,
- faisant intervenir des professionnels du territoire rémunérés des secteurs artistiques ou culturels (artistes, conférenciers, médiateurs, intervenants artistiques, techniciens, etc.),
- composés d'un seul ou plusieurs rendez-vous (série, « saison »),
- ayant lieu sur le territoire bisontin,
- se déroulant avant le 30 juin 2021.

Les dossiers devaient être déposés avant le 31 octobre 2020.

Les propositions de subventions concernant les dossiers déposés dans ce cadre font l'objet d'un rapport d'application à suivre.

III. Mesures complémentaires au plan de soutien au secteur culturel

Pour compléter son plan de soutien au secteur culturel, la Ville de Besançon propose aujourd'hui de prendre les mesures complémentaires suivantes :

A/ Le versement d'une avance sur les subventions 2021

Afin de permettre aux associations qui organisent des événements au cours du premier semestre de l'année n+1 et aux centres de ressources (Le Bastion, l'école de cirque Passe-Muraille et Na - Compagnie Pernelle) d'engager, dès le début de leur exercice comptable, des dépenses relatives à leurs projets et activités, la Ville de Besançon apporte habituellement à ces associations, en fin d'année n, une avance sur la subvention à recevoir l'année n+1. Le montant de cette avance dont le taux varie selon les années, est calculé sur la base de la subvention reçue l'année n.

Compte tenu de la situation financière des associations et afin de leur apporter une aide en trésorerie, la Ville propose de rehausser exceptionnellement le niveau de ce préfinancement.

Cette mesure fait l'objet d'un rapport d'application à suivre.

B/ L'adhésion au GIP Cafés Cultures

Pour aider les bars et les restaurants à organiser des concerts ou des spectacles, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire qui fragilise l'équilibre financier de ces projets, la Ville propose d'adhérer au GIP Cafés Cultures. Cette structure, financée par l'Etat, la Région et les communes ou groupements de commune, apporte une contribution financière à l'emploi artistique. Cette mesure fait l'objet d'un rapport d'application à suivre.

C/ La création d'un fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres

Pour soutenir les artistes plasticiens du territoire, la Ville propose de créer un fonds d'acquisition d'œuvres plastiques et visuelles.

La collection ainsi constituée sera exposée dans des lieux publics - écoles, maisons de quartier, hôpitaux, etc. - afin que le plus grand nombre puisse profiter de son existence.

Cette mesure fait l'objet d'un rapport d'application à suivre.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport présenté.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT